Image not found or type unknown

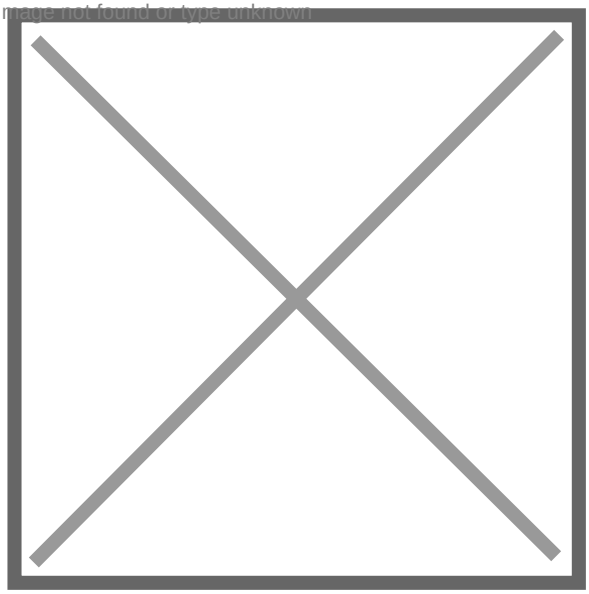

Vente apres deces d'un parent?

Par **lilou**, le **26/08/2009** à **16:04**

Bonjour,

Voilà , l'histoire est un peu compliquer.
Donc nous sommes 4 enfants (3 filles et 1 garçon) nous vivions du coté de Montpellier ou mes parents possédaient une maison et puis il y a eut une mutation de travail de notre père dans la haute garonne.
Donc il ont vendus la maison familial.

Nous nous sommes retrouver en loyer (entreprise) loger part l'employeur , jusqu'au décès de ma mère en 1991.
Puis mon père reconstruit une maison en 1998 je crois cette fois dans la haute Garonne.

Et cette année il la revend.

D'ou mes questions,

A ton droit a une part même si la première maison qui a été vendue, car au décès de ma mère nous n'avions rien eut ?

Ne doit-il pas nous reverser une somme d'argent de la seconde maison construite ?

A ton droit a la part réservataire vu que ma mère est décès?

A quoi peut-ont nous prétendre?

et les démarches a faire si besoin

Je remercie tous ceux qui accepterons de m'aider et a y voir plus claire :)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés